



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 6 décembre 2016

à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 6 décembre 2016 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan donnant pouvoir à Mr Alain GUIHARD

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 6 décembre 2016
à 9 H 30 à La ROCHE BERNARD

2 – RESSOURCES :

Débat d'Orientation Budgétaire : exercice 2017

I – LES ORIENTATIONS GENERALES :

L'enjeu majeur de cet exercice 2017 est de poursuivre simultanément la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin, y compris nos grands projets structurants, tout en travaillant à la refondation de notre établissement, telle qu'elle nous est demandée par les lois MAPTAM et NOTRe. Ceci nous impose une rigueur de gestion intensifiée pour maintenir nos équilibres financiers.

Depuis 2010, les participations statutaires de nos trois Départements ont été revues à la baisse dans l'objectif de stabiliser celles-ci à 500 000 € par an. On rappellera que la participation de chaque Département était de 814 000 € en 2009, ce qui représente 40% de baisse. Depuis 2013, l'hypothèse, prise en compte pour bâtir les budgets s'élevait à 500 000 € ce qui permettait en 2016 de financer strictement les dépenses du barrage d'ARZAL, nos frais généraux, et d'envisager la réalisation d'une deuxième écluse.

En 2017, les départements ont demandé une nouvelle baisse de leur participation, motivée par leurs contraintes budgétaires et par la perte de leur clause de compétence générale. Cette baisse devra être débattue lors de ce débat d'orientation budgétaire. Elle conditionnera nos choix budgétaires sur le maintien de dépenses liées à des projets ou des services qui ne sont pas rattachés principalement à la gestion de l'eau.

Les recettes de fonctionnement sont principalement apportées par le budget de l'eau potable (entre 1,5 et 2,5 M€ selon les années), les participations statutaires des départements qui restent donc à fixer (jusqu'à maintenant 1.5 M€), et les subventions (Agence de l'eau, Régions, Etat, Europe...), ces dernières étant inférieures à 1 M€.

L'analyse des exercices précédents montre que les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à moins de 3,5 M€ (intérêts de la dette comprise et hors actions particulières). Les crédits du budget 2017 devront être légèrement en baisse ; toutefois et malgré une baisse constante des charges générales de fonctionnement, un niveau minimal de recettes est nécessaire pour honorer les engagements pluriannuels de dépenses, comme par exemple le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

Le niveau minimum d'investissements pour réaliser nos actions de base, tel qu'il est mesuré sur la moyenne des dernières années, est estimé en moyenne à 1.5 M€ par an. Ce montant ne prend pas en compte les grands projets ; les recettes actuelles permettaient de les financer sans recourir à l'emprunt à condition de générer un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1 M€.

En 2017 comme en 2016, le niveau d'investissement sera plus important en raison de la mise en œuvre du programme de révision des vannes du barrage sur 5 ans. La découverte d'amiante, et le retour de l'expérience du premier chantier, nous obligent à revoir fortement le coût de cette révision. Il est donc anticipé à ce stade une majoration de 1.5 M€ voire 2 M€ du prévisionnel financier de l'ensemble de l'opération. Il est donc nécessaire de regarder avec prudence les crédits d'investissements 2017 et les exercices suivants. On ne doit cependant pas envisager de surseoir à cette révision vingtennale déjà en retard, car il faut garder en mémoire les ruptures des chaînes sur 4 des 5 vannes en 2014, qui auraient pu être une suite d'événements catastrophiques.

Une programmation financière des grands projets définit les priorités, la durée et les sources de financement dans l'attente de la réalisation de la deuxième écluse. On rappelle brièvement que cet ouvrage doit améliorer la production de l'usine d'eau potable de Férel (baisse de la salinité à la source), et la gestion du barrage d'Arzal (amélioration de la circulation routière et des flux de bateaux de plaisance avec un développement touristique et économique attendus).

Des crédits en 2017 seront proposés au Conseil d'Administration pour lancer ce projet, mais sa faisabilité dépend du niveau de participation des Départements lors des prochains exercices. Par ailleurs, il est à noter une bonne avancée du plan de financement avec des subventions déjà attribuées. En cas de baisse importante des participations en 2017 et pour les prochains exercices, ce projet devra être annulé, même si le remboursement des anciens emprunts permet de relancer dès 2016 de nouveaux investissements. On doit noter qu'une baisse de 10% des participations ôte une capacité en autofinancement de 4,5 M€ sur 30 années.

Le budget annexe de l'eau potable est évidemment construit sur le principe « l'eau paye l'eau », mais le Conseil d'Administration a souhaité que celui-ci puisse contribuer au budget principal pour financer la part des charges générales dédiées à la production d'eau potable.

Les recettes actuelles et le recours modéré à l'emprunt permettent d'envisager les investissements prévus à ce jour. Une programmation a été validée au moment du vote du budget 2013 et 2014 ce qui permet de reporter un excédent croissant jusqu'en 2016 pour financer au mieux la modernisation de l'usine d'eau potable de Férel. Le marché est désormais attribué pour un montant global de 21,9 M€ HT. Les prévisions de dépenses actualisées à fin 2016 sont de 6 M€ pour 2017, puis entre 6 et 6,5 M€ de dépenses/an pour les exercices 2018 et 2019 pour revenir 1,5 et 2,5 M€/an pour les années 2020 à 2023. Notons qu'à partir de 2021, les dépenses concernent la tranche conditionnelle du marché (suppression des filtres Charbon Actif en Grains et ajout d'un étage de désinfection aux Ultra-violets) peuvent donc être décalées si nécessaire pour lisser les investissements en cas de concomitance avec le chantier de la 2^{ème} écluse.

II - LES POLITIQUES DE L'IAV ET LEUR EVOLUTION EN 2017

A) Moyens généraux et ressources humaines

En matière de moyens généraux, l'objectif sera, par une gestion rigoureuse et contrôlée, de réduire encore les charges par rapport au niveau de 2016.

Personnel. Au premier chef, les crédits de la masse salariale sont inscrits en légère baisse par rapport à l'exercice passé. Ainsi, ceux-ci passent de 1 900 K€ en 2016 à 1 890 K€ en 2017.

Cette prochaine année sera impactée par la mise en œuvre de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), avec notamment une réévaluation indiciaire pour tous les grades. Il faut également prendre en compte l'augmentation du point d'indice en février 2017 et l'impact de la mise en place du RIFSEEP.

En dehors de ces augmentations et de celles du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), il faut noter la provision pour une indemnité de fin de carrière pour un de nos inscrits maritimes (qui pensait déjà partir en retraite fin 2016). La baisse est consécutive à un autre départ en retraite, celui d'un agent actuellement en Congé maladie de Longue Durée et dont le poste est déjà pourvu depuis 2013.

En termes d'effectif, l'établissement comptera au 1^{er} janvier 2017 : 35 agents sur emplois permanents et 2 agents sur emplois non-permanents.

L'évolution en Equivalent Temps Plein (ETP) est la suivante :

Date	ETP sur emploi permanents	ETP sur emploi non permanents	Observations
1 ^{er} janvier 2014	31,8	4	37 agents
1 ^{er} janvier 2015	32,8	3	37 agents (embauche d'un technicien « Gestion des ouvrages » en avril 2014 + fin d'un contrat d'un an en décembre 2014)
1 ^{er} janvier 2016	34,6	1	37 agents (2 non permanents devenus permanents + passage à 80% pour un agent)
1 ^{er} janvier 2017	33,8	2	37 agents (1 départ en retraite en 2016 + un retour à 100% d'un agent+ un CDD de marin)
1 ^{er} janvier 2018	32,8	1	35 agents (<u>prévision</u> : 2 départs en retraite en 2017 avec effectivement départ d'un marin en 2016, remplacé dans les effectifs de permanents par le marin en CDD)

Bien que tous les emplois soient à temps plein, certains agents bénéficient de temps partiels (80%), ce qui explique les décimales du tableau. A signaler que depuis juin 2011, un agent Technicien Principal de 2^{ème} classe est en disponibilité pour convenances personnelles, il n'est pas pris en compte dans le tableau.

Les moyens de service seront maintenus à niveau par l'acquisition de micro-ordinateurs et les conditions de maintenance du parc matériel et logiciel. Les postes informatiques de plus de 5 ans seront remplacés. L'hébergement sur nos propres serveurs d'applications cruciales pour l'Etablissement (serveur de messagerie, sites Internet, applications Web, etc.) nous oblige à assurer une continuité et une qualité de service. Celles-ci sont confortées par un contrat de maintenance avec une société de télégérance. D'autre part, 5000 € ont été budgétés en vue d'améliorer le site Internet dédié au fonctionnement de l'écluse et du barrage, afin de rendre un service attendu par les usagers routiers sur une connaissance quasi temps réel de l'ouverture du pont.

Le nombre de véhicules est en baisse mais il peut être envisagé de racheter trois véhicules actuellement en location 30 k€.

Il est nécessaire de prévoir chaque année des crédits pour maintenir en bon état notre patrimoine immobilier (logements de fonction du barrage d'ARZAL, siège de la ROCHE BERNARD...). Des travaux de réaménagement du siège de la ROCHE BERNARD devront être entrepris (isolation, sols et plafonds) pour un montant prévisible de 50 k€.

Des études et prestations générales, liées en particulier à la refondation de l'IAV devront être prévues. Il s'agira de prestations juridiques et de quelques éléments de communication sur notre établissement et ses missions ; le montant prévisible est de 50 k€.

Quant aux charges financières, les montants des intérêts de la dette sont comparables à l'an passé (2016). Deux emprunts avaient été soldés en 2015 sur les quatre portés par le budget Principal. Le capital restant dû est de 2 600 K€ et le capital à rembourser en 2017 est de 184 K€ (361 K€ en 2015).

B) Les ouvrages

Comme chaque année, l'essentiel des crédits à inscrire concernera le barrage d'Arzal. L'année 2016 a

vu la refonte complète du système de télégestion/supervision/automatismes (travaux réceptionnés en juin) et les travaux de révision de la vanne N°5 (réceptionnés en novembre). En 2017, les travaux de révision des vannes se poursuivront avec la vanne N°1, pour un montant de 1 200 000 €. Rappelons que ces travaux, qui ne peuvent être réalisés qu'en dehors des périodes de crue (donc entre avril et octobre) sont programmés sur cinq ans, avec une vanne par an jusqu'en 2020.

Par ailleurs et comme tous les ans, un certain nombre de travaux d'investissement d'ampleur plus modeste sont prévus sur les ouvrages, navires et stations de mesure, pour un total de 205 000 € : 158 000 € au barrage d'Arzal (notamment : travaux de révision sur le pont levant pour 72 000 € et travaux sur les logements pour 57 000 €), 11 000 € sur le rotodévaseur (notamment : mise en place d'une assistance électrique à la manœuvre pour 6 000 €), 15 000 € sur l'Isac (travaux de rénovation du local de pompage), 6 000 € sur les stations de mesures (travaux d'amélioration divers), 15 000 € sur le pont de Cran (poursuite des travaux de mise en sécurité pour 7 500 €, travaux de révision du vérin pour 7 500 €). Les travaux sur le pont permettent de sécuriser la circulation routière et également le passage des voiliers principalement mouillés à Redon. Aucun investissement n'est prévu en 2017 sur le vannage du Trévelo.

Les dépenses de fonctionnement courantes (fournitures, petits équipements, matériels divers, eau et assainissement, énergie/électricité, maintenance courante, etc...) sont provisionnées à hauteur de 360 050 € pour l'année 2017 : 208 750 € pour le barrage d'Arzal, 20 300 € pour le pont de Cran, 90 500 € pour le rotodévaseur (donc 40 000 € provisionnés pour réhabiliter la coque), 14 500 € pour la station de pompage de l'Isac, 6 000 € pour la station de pompage du Trévelo, et 20 000 € pour les stations de mesure.

Les crédits prévus en 2017 sur les ouvrages (hors reports) s'élèvent à 1 765 050 €, dont 360 050 € pour la section de fonctionnement et 1 405 000 € pour la section d'investissement.

Concernant le projet de nouvelle écluse anti-salinité, il est envisagé d'inscrire en 2017 un montant de 501 000 €, correspondant aux études de projet (pour un montant de 400 000 €) et aux études réglementaires (pour un montant de 101 000 €). Cette proposition fait suite aux discussions positives engagées en 2016 pour l'élaboration d'un plan de financement (voir annexe jointe), et s'inscrit dans une démarche volontariste de voir se concrétiser le projet à l'horizon 2020, avec une consultation travaux qui pourrait être envisagée en 2018, pour une réalisation sur la période 2019-2021.

La démarche d'amélioration des services et de l'information aux usagers autour de l'écluse actuelle, réalisée en concertation avec nos partenaires (Ports du Morbihan et associations de plaisanciers), sera poursuivie en 2017, toujours en privilégiant des actions simples, peu coûteuses et pouvant être réalisées en interne (donc ne nécessitant pas de crédits nouveaux).

Enfin, des discussions ont eu lieu en 2016 avec le Conseil Départemental du Morbihan pour élaborer des conventions relatives à la répartition des tâches et des obligations sur les ouvrages du pont de Cran et du pont levant d'Arzal, propriété de l'IAV mais situés sur le domaine public départemental. Les projets de conventions sont annexés au présent rapport et sont soumis au Conseil d'Administration pour avis (projets joints).

C) Les actions pour la mise en œuvre du SAGE

L'année 2016 a été marquée par le début de la mise en œuvre du nouveau SAGE publié par arrêté préfectoral en juillet 2015. Comme pour la phase d'élaboration, qui avait pratiquement mobilisé toute l'équipe de l'IAV, la mise en œuvre des actions implique une démarche transversale et collective, qui est le cœur de notre mission d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Les dépenses sont en premier lieu liées à l'animation de la CLE (343 140 €). Ces dépenses sont financées à près de 80%, et en grande partie par l'Agence de l'Eau.

Les actions en 2017 découlent pour l'essentiel sur la mise en œuvre du SAGE, et de sa déclinaison pour les inondations qu'est le PAPI. Elles font l'objet d'un accompagnement financier par l'Agence de l'Eau

et des régions Bretagne et Pays de Loire, et par l'Etat pour les inondations.

Des actions de communication et l'animation territoriale accompagnant toutes ces actions ont pour objectif de porter les décisions de la CLE et d'accompagner le débat sur une nouvelle organisation de bassin, impliquant à la fois la refondation de notre établissement, et la nouvelle organisation des acteurs locaux.

Les inondations

Notre reconnaissance en tant qu'EPTB nous donne une légitimité pour élaborer une politique globale de prévention des inondations à l'échelle du bassin de la Vilaine. Dans ce schéma, l'Institution agit à la fois comme opérateur local (pour les actions réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage) et comme coordinateur (garant de la cohérence d'ensemble des actions menées sur le bassin par les maîtres d'ouvrages locaux EPCI, communes...).

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dresse le cadre des politiques à mener, et le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en est la déclinaison opérationnelle. Le PAPI Vilaine, signé le 26 novembre 2012, couvre la période 2012 – 2018. La Commission Locale de l'Eau (CLE) en est l'instance de pilotage, ce qui garantit la cohérence avec les dispositions du SAGE. Elle est coprésidée dans ce rôle par le Préfet de Région et la Présidente de l'IAV. Il est prévu qu'une CLE annuelle soit consacrée spécifiquement au PAPI. Celle de 2017 est programmée au printemps

L'année 2016 a vu la signature de l'avenant au PAPI qui a permis d'intégrer de nouvelles actions, notamment sur le secteur de la confluence Oust/Vilaine : le projet de requalification de la zone portuaire d'Aucfer et l'étude de protection rapprochée du secteur d'habitation du quartier du Châtelet à Redon. Ces actions pilotes méritent d'être soulignées à plusieurs titres : fruit d'une longue réflexion d'aménagement engagée à la suite des inondations catastrophiques des années 1995/2001, elles sont symptomatiques d'une évolution de la « protection à tout prix », synonyme d'aménagements lourds, coûteux et en définitive à l'efficacité limitée, vers des solutions combinant protections ciblées, délocalisations des enjeux les plus vulnérables, réduction de la vulnérabilité et amélioration de la gestion de crise. Elles ont valu à l'IAV et à la ville de Redon d'être primées au dernier salon « Prévirisk » (rendez-vous annuel d'information/échange sur les projets opérationnels, les retours d'expériences, et les **enjeux relatifs à une gestion intégrée des inondations**) à Lyon en octobre 2016.

La programmation 2017 de nos actions « inondations » découle donc, comme chaque année, directement du PAPI. La première de ces actions a d'abord trait au pilotage et à la coordination globale du programme qui fait intervenir de nombreux maîtres d'ouvrage, en collaboration avec la DREAL. A ce titre, notons que les deux postes dédiés (ingénieur hydraulicien et chargé de mission prévention) sont financés à 50% sur les crédits du PAPI.

Le PAPI prévoit des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV. Pour cela, les crédits nouveaux proposés en 2017 (hors reports), représentent une enveloppe de 255 000 €. En fonctionnement : 195 000 € intégrant : l'étude de l'impact du changement climatique sur le fonctionnement du barrage d'Arzal (84 000 €), la poursuite des démarches pilote de réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'habitat (secteur de l'Oust moyen autour de Malestroit, 60 000 €) et des équipements publics (15 000 €), la formation des élus à la gestion et à la communication de crise (12 000 €), la poursuite de la pose de repères de crue (6 000 €), le développement et mise en application de nos outils de modélisation hydrauliques (7 000 €), l'acquisition de données hydrométéorologiques diverses (données marée Shom, les prévisions météo France, 8 000 €), et enfin une provision de 3 000 € pour des frais divers (annonces, insertions). En section d'investissement, 60 000 € sont inscrits pour la réalisation d'un parcours d'interprétation sur le thème des inondations, qui est envisagé dans le secteur emblématique de la confluence Oust/Vilaine.

Enfin, on rappelle qu'une partie importante du travail de l'équipe « inondations » concerne des missions d'expertise et d'assistance aux structures locales pour la mise en œuvre de leurs différents projets. Cette mission, pour laquelle l'IAV dispose d'une vraie reconnaissance se poursuivra en 2017 avec l'accompagnement des communes engagées dans la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde, mais aussi l'assistance aux communes de Crevin (étude hydraulique), Damgan (plan de

protection contre les submersions marines) et Saffré (étude hydraulique). Ces actions rejoignent dans leur esprit les missions d'animation territoriale sur l'ensemble du bassin et de soutien aux acteurs locaux décrites *supra*.

Les milieux naturels

Les actions de 2017 poursuivent la mise en œuvre du SAGE soit par des actions récurrentes portant sur l'animation et la mise en œuvre à l'échelle du bassin versant de la politique du SAGE, soit par des actions ponctuelles. En 2017, nous poursuivons également le travail sur la mise en œuvre de la GEMAPI et la réflexion sur une nouvelle organisation de bassin, impliquant à la fois la refondation de notre établissement, et la nouvelle définition des porteurs locaux (Syndicats et EPCI).

Les actions, ponctuelles ou récurrentes font l'objet d'un accompagnement financier auprès de l'Agence de l'Eau et des régions Bretagne et Pays de Loire. Les problématiques ciblées sont diverses, et regroupent des thèmes transversaux liés à la gestion des milieux, la qualité de l'eau avec une comparaison des données de l'observatoire des ventes de pesticides aux données de flux mesurées sur les bassins, les suivis à l'échelle du bassin avec les actions concernant les poissons migrateurs, les zones humides et l'assistance aux opérateurs.

Les Espaces Naturels (Marais de Vilaine, milieux humides, espèces invasives...)

L'accompagnement des collectivités locales dans la réalisation des inventaires communaux des zones humides se poursuit. Ces inventaires sont validés par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine. Les sollicitations de la part des collectivités locales sont nombreuses, notamment à l'occasion de la révision de documents de planification urbaine (PLU, PLUi) ou à l'occasion d'un projet d'urbanisme ou de voiries. Cela génère un important travail d'accompagnement et d'analyse des documents d'urbanisme.

Il est également prévu de poursuivre les expertises de l'effet de la gestion des vannages du Trévelo et de l'Isac sur les milieux aquatiques et terrestres, et leur impact sur la continuité. Ces expertises sont nécessaires pour élaborer les règlements d'eau des ouvrages.

L'animation du site Natura 2000 Marais de Vilaine se poursuit également. Sont notamment prévues des expertises naturalistes locales et l'animation de l'Opération locale agro-environnementale. Comme les autres années nous avons prévu l'arrachage avec nos moyens internes de la Jussie sur l'aval du DPF restant partiellement géré par l'IAV.

Le site Natura 2000 des Marais de Redon et de Vilaine dispose d'un Document d'Objectifs approuvé par arrêté préfectoral depuis juin 2008. La réhabilitation du réseau hydrographique est une des actions prioritaires du Docob. Une étude préalable a été réalisée en 2010 sur près de 500 km de douves et sur 166 km de cours d'eau concernés par ce marais. Elle a conduit à une programmation d'actions réparties entre les maîtres d'ouvrages opérationnels sur le territoire : CCPR, syndicats du Grand Bassin de l'Oust, de l'Isac, du Don, de la Chère, Conseil départemental d'Ille et Vilaine, Conseil départemental de Loire-Atlantique, Région Bretagne. Afin de maintenir une cohérence à l'échelle du site Natura 2000, le comité de pilotage des Marais de Redon et de Vilaine a souhaité que l'EPTB Vilaine porte l'étude bilan et prospective à l'échelle du territoire. Cette étude sera réalisée entre janvier 2018 et juillet 2019. Le travail à mener en 2017 consistera à rédiger le cahier des charges, en accord avec les partenaires techniques et financiers, et à réaliser la consultation des entreprises. Le montant de l'étude est estimé à 100 000 € ; seul le montant nécessaire au paiement de l'avance forfaitaire au moment du lancement du marché estimé est inscrit, soit 10 000 €.

Au total, les dépenses proposées (hors charge personnel) s'élèvent à 32 800 €.

L'animation du SAGE et l'assistance aux structures de bassin.

Le travail de 2017 se focalisera sur la poursuite et la finalisation d'études prévues dans le SAGE : carte d'aléa d'érosion des sols ; travail sur la priorisation des actions sur les têtes de bassin versant (pour la restauration morphologique des cours d'eau) ; analyse des données de l'observatoire des ventes de pesticides et propositions pour l'optimisation des réseaux de suivi de qualité d'eau à l'échelle du bassin versant.

Au total, les dépenses proposées hors personnel s'élèvent à 10 000€, essentiellement prévues pour l'impression de documents, l'organisation de rencontres et de formations.

L'Estuaire

Notre action s'appuie sur le Comité d'Estuaire, déclinaison locale de la CLE, qui pilote une démarche de gestion intégrée de la zone côtière « Baie de Vilaine ». Des commissions thématiques ont été créées afin de mettre en œuvre les actions prévues définies pour une gestion durable de la Baie de Vilaine. Avec la finalisation de l'étude sur la navigation et des actions menées dans le cadre du programme de gestion intégrée des zones côtières, le budget sur l'estuaire marque en 2016 une baisse sensible. Les éléments prévus au budget pour la réalisation de ces actions sont les suivants :

- suivi de l'envasement, les analyses pour l'encadrement des travaux de dragage;
- mise en place de sondes de niveau pour aider la navigation (prévoir les niveaux dans l'estuaire au moment de la traversée des bateaux);
- actions de sensibilisation (auprès du public et des collectivités) poursuivies dans le cadre d'une animation avec le CPIE Loire Océane;
- travail de synthèse sur la valorisation des produits de dragage.

Le montant des dépenses proposées (hors personnel) s'établit à 28 500 €.

Les Poissons migrateurs

Les actions de 2017 s'articulent sur la poursuite des suivis de la passe et des populations d'anguilles du bassin. Le suivi des poissons migrateurs de la Vilaine, d'intérêt régional (site index) et national bénéficie d'un excellent taux de subvention (80%), y compris pour les frais de personnel. A partir de l'année prochaine, une partie des suivis anguilles devrait bénéficier de fonds européens FEP, dans le cadre de la mise en place de sites ateliers à l'échelle de l'Europe.

Deux actions particulières sont à noter pour le budget de 2017. En premier lieu nous allons mettre en place un système d'automatisation de la position de la caméra acoustique qui suit la dévalaison des anguilles dans le pertuis de la vanne 4 pour un coût de 8000 €. Le montage de système se fera en collaboration avec le lycée Aristide Briand de Chateaubriand. L'IAV met à disposition un automate qui sera programmé par les élèves. Un stagiaire viendra au barrage préparer le travail du groupe projet.

Nous souhaitons aussi poursuivre l'étude de refonte du piège à anguilles. L'objectif est de mettre aux normes la structure d'accueil pour les visites, notamment de scolaires, afin de sécuriser l'accès au site, et les temps d'animation auprès des élèves, nombreux à visiter la passe. Le second objectif est d'augmenter la capacité d'accueil du piège pour faire face aux pics de montées des civelles. Un accident lors d'un pic de migration aurait des conséquences dramatiques pour notre image, mais aussi de coût (sans notre intervention, la rupture de la pompe en 2012 aurait entraîné la mort de civelles dont le coût peut être évalué à 80 000 €). Une prestation d'expertise d'un bureau d'étude a déjà eu lieu pour le dimensionnement du nouveau piège et des espaces de suivis. L'Agence de l'Eau interviendra en financement à 80 % du montant des dépenses relatives à la passe elle-même (hors espace d'accueil). La région doit également participer au financement de cet investissement.

Le montant global des travaux est évalué à 100 000 € pour un marché prévu sur deux ans mais pour 2017, sont inscrits le montant pour le lancement de l'étude jusqu'en phase projet (10 000 €), et le montant pour les sondages géotechniques (10 000€).

L'expertise de l'IAV dans la protection des poissons migrateurs la conduit à envisager de participer à des programmes européens. Le Conseil d'Administration de juin 2016, à l'unanimité, a retenu de travailler dans le programme INTERREG CREEL (créer de la résilience dans l'exploitation de l'anguille) avec les partenaires (West country river trust, Marine Institute (Ireland)). Il a pour objectif d'accompagner la pêcherie de Vilaine (et d'autres sites en Europe Severn UK, Nalon ES, Guadalquivir (Es), Minho (PT)) vers une pêcherie durable. Le budget (financements européens) pour l'IAV est de l'ordre de 200 000 € sur 3 ans incluant 60 % de coûts de personnel.

Le montant global des dépenses proposées (hors charge de personnel) s'établit à 32 600 €.

L'inventaire des cours d'eau

Un programme d'inventaires sur 5 années a été présenté et approuvé lors du conseil d'administration du 23 octobre 2013. Les conventions passées avec l'Etat, suite à l'instruction gouvernementale, ainsi que la participation de l'établissement à la construction du référentiel hydrographique de l'IGN (BD TOPAGE) confortent pleinement l'EPTB dans cette mission d'inventaire.

En 2017, Les 2 inventaires (Arz et Claie) seront réalisés en prestation de service pour un montant de 60 000 € TTC (Bureau d'étude SCE): Les inventaires de l'Ille-Illet, du Chevré et de la Flume ainsi que sur le territoire de Rennes seront réalisés en régie par notre technicienne, à temps complet sur cette mission, et les inventaires des bassins de la Seiche, et du Canut Nord seront achevés dès le début de l'année (les conditions de sécheresse n'ayant pas permis l'achèvement de la mission en 2016).. Ces inventaires, que ce soit en régie ou en prestation, sont subventionnés à 80 %.

Autres actions pour la mise en œuvre du SAGE

Afin de pouvoir suivre et évaluer les actions de mise œuvre du SAGE et d'évolution de la qualité des masses d'eau, le tableau de bord, mis en place dans l'année 2016, sera actualisé et valorisé. Les indicateurs d'état, ainsi que les indicateurs d'action seront mis à jour et compilés dans une application dédiée et présentée à la fin de l'année lors d'une CLE. L'action sera menée en régie mais nécessite des frais de création (infographie, impression, etc.) pour un montant de 5 000 € TTC.

D) Production d'eau potable-Usine

Le service de production d'eau potable est géré budgétairement de façon indépendante. Au démarrage du service (années 1970-1980), les exercices déficitaires n'étaient pas l'exception. Depuis, l'extinction progressive de la dette, la pratique des dotations aux amortissements, une politique tarifaire à la fois attractive et contraignante, une Délégation de Service Public compétitive, ont permis de dégager des capacités d'autofinancement en rapport avec l'importance de l'enjeu stratégique de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la région.

Notons au passage que grâce à notre « caisse unique » comptable, le fonds de roulement important de ce budget « profite » aux autres budgets de l'Établissement ; cet avantage très appréciable nous permet une économie substantielle de frais financiers.

Il est aussi utile de rappeler que le budget de l'eau potable participe, à hauteur de 50 %, à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage d'Arzal et couvre également la totalité des dépenses générées par les mesures compensatoires à l'envasement de l'estuaire (dragages, études, etc...) ainsi qu'en partie la masse salariale, les frais généraux et les amortissements du barrage depuis 2012.

Les **travaux de restructuration de la filière de traitement de l'usine de Férel** vont commencer en janvier 2017. Le marché a été attribué en février 2016 au groupement d'entreprises Degremont (mandataire)/Eiffage (génie civil)/Sarc (canalisations)/Ineo (électricité-automatismes) pour un montant global de 21 992 000 € HT. La notification officielle a été faite en mai et le deuxième semestre de l'année 2016 a été consacré aux études d'exécution et à la préparation du chantier par le Groupement. 6 200 000 € sont inscrits au budget 2017 pour cette opération, qui doit se dérouler sur 7 ans. Notons toutefois que le marché prévoit une tranche conditionnelle d'un montant de 4,53 M€ HT programmée sur la période 2021/2023, qui pourra être retardée si nécessaire pour intercaler le projet de construction de la nouvelle écluse.

Au-delà de la restructuration de l'usine, un certain nombre d'opérations de moindre importance sont programmées en 2017 sur le budget Eau Potable :

- **En section de fonctionnement** : crédits 2017 pour le gardiennage de l'usine (170 000 €) qui est une obligation pour sécuriser le site dans le contexte Vigipirate, crédits 2017 pour la révision du

périmètre de protection de l'usine de Férel (36 000 €), étude de modélisation de l'ensemble de nos feeders (60 000 €) ;

- En section d'investissement : travaux de mise en sécurité à la station d'alerte du pont de Cran (30 000 €), travaux de mise aux normes des parafoudres de nos châteaux d'eau (20 000 €), provision pour frais ponctuels d'études et frais d'insertion (22 000 €), crédits 2017 concernant la 3^{ème} tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, projet piloté par le SMG35 (100 000 €). Concernant ce dernier point, le SMG35 a délibéré en mars 2016 pour l'adoption définitive de l'avant-projet **et la réalisation de la liaison à l'horizon 2020**.

Enfin, un projet de recherche visant à améliorer la connaissance de la diffusion des eaux salées en amont du barrage d'Arzal a démarré en 2016 pour une durée de trois ans. Ce projet, piloté par la Saur et réalisé en étroite collaboration avec les équipes de l'IAV (eau potable, mais aussi système d'information), est financé dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public et ne nécessite donc pas d'inscrire des crédits spécifiques au budget. Les résultats permettront de mieux gérer les vannages en attendant la réalisation de la nouvelle écluse.

Au total les crédits nouveaux (hors reports) prévus en 2017 sur le budget Eau Potable s'élèveront à 6 638 000 €, 6 372 000 € pour la section d'investissement et 266 000 € pour la section de fonctionnement. 2017 représente la 1^{ère} année d'une période d'investissements lourds pour le budget eau potable, avec le démarrage des travaux sur l'usine, la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA) qui se profile à l'horizon 2020, et la participation envisagée du budget Eau Potable aux futurs travaux sur l'écluse. Ces projets complémentaires montrent leur pertinence à la lumière du contexte de sécheresse observée cet été et en fin de saison.

Les tarifs de mise à disposition de nos réservoirs de Kerrouault et Lantierne, pour permettre aux opérateurs de téléphonie mobile d'y installer leurs stations relais, seront révisés pour prendre en compte les augmentations annuelles votées par le Conseil d'Administration et les demandes de nouveaux équipements.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

pour une antenne à 1 fréquence :	1 300,00 € HT/antenne ;
pour une antenne à 2 fréquences :	2 000,00 € HT/antenne ;
pour une antenne à 3 fréquences :	2 600,00 € HT/antenne ;
pour une antenne à 4 fréquences :	3 100,00 € HT/antenne ;
pour une antenne à 5 fréquences :	3 500,00 € HT/antenne ;
pour un local ou des armoires :	300,00 € HT/m2.

Ces tarifs sont proposés en intégrant une augmentation de 2,00 % par an.

Compte tenu des excédents reportés et des travaux à venir, et conformément à l'article L-2224-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget annexe « Eau Potable » sera votée en excédent.

Conclusions

L'année 2016 a démontré notre capacité à mener un niveau d'action significatif sur le bassin de la Vilaine, augmentant d'autant les subventions reçues dont les taux ont par ailleurs été majorés. Ces subventions contribuent à l'équilibre du budget général (voir rapport : SAGE VILAINE et Politique de Bassin : programme d'action 2017 : approbation et demande de subventions)

Concernant l'exercice 2017, malgré une diminution constante des dépenses, les crédits ne seront pas équilibrés en cas de baisse des participations statutaires. De même, le niveau d'investissement ne pourrait alors être atteint en cas de décision de construire la deuxième écluse en 2017.

Des choix sont nécessaires pour construire le budget 2017 qui doit mener de front :

- la refondation de notre Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

- travail à partir de l'étude Espélia en cours, devant être finalisée au premier trimestre 2017;
 - préparation d'une "conférence" des potentiels futurs membres de l'EPTB pour finaliser et faire émerger ce projet de refondation.
- les travaux sur nos grands ouvrages :
 - début des travaux de l'usine de FEREL (dont la mise à jour du périmètre de protection)
 - mise en œuvre de la révision d'une deuxième vanne du barrage
 - bouclage du financement de la 2^{ème} écluse et réalisation des études réglementaires
 - la mise en œuvre du SAGE
 - mise en œuvre, animation et actions liées au nouveau SAGE
 - mise en œuvre des actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) (révision signée fin 2016)
 - finalisation du schéma de navigation durable en Vilaine
 - animation de Natura 2000

Compte tenu de nos engagements avec l'Agence de l'Eau et l'Etat, les actions sur le bassin doivent être menées et demandent un autofinancement relativement important. Pour répondre à la demande de baisse des départements, les économies sur les dépenses générales doivent être poursuivies sans remettre en cause nos capacités de travail, mais également sur des travaux en marge de nos compétences (lamanage, pont de Cran) peuvent être réalisées.

Concernant les investissements, la baisse du poids de la dette est très significative en 2016 ainsi que la diminution des dotations aux amortissements mais cela ne libère pas des nouvelles capacités suffisantes d'investissements pour compenser une baisse importante des apports des 3 départements.

Pour ce qui est du budget de l'eau potable, des excédents importants ont été générés dans un contexte de faibles investissements mais permettent ainsi d'amorcer sans difficulté le programme de rénovation et de fiabilisation de la production d'eau potable avec des dépenses importantes dès l'exercice 2017. La troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique en grande partie sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Départemental SMG35 est à prévoir à l'horizon 2020.

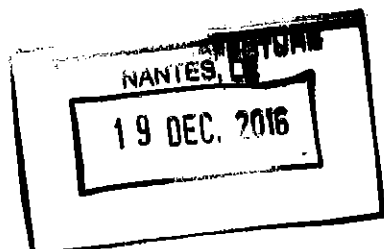
L'année 2017 sera une année cruciale pour l'avenir de l'IAV, La question de la réalisation de la deuxième écluse est posée au Conseil d'Administration. Une baisse des dotations en 2017 en dessous de 480 000 € ne permettrait plus de réaliser ce projet, notamment en cas de départ des départements empêchant de mettre en place la programmation pluriannuelle nécessaire malgré les financements obtenus.

En cas d'abandon du projet de la deuxième écluse et en réalisant des économies sur le financement du Service de lamanage pour faciliter le franchissement du barrage en été, il est alors envisageable d'équilibrer le budget avec une participation de 440 000 € par département. Cette réduction est possible uniquement en 2017 en prenant en compte le produit de la vente de terres agricoles acquises sur des exercices précédents (100 000 €). Cette baisse pourrait être durable sur les exercices prochains en transférant l'exploitation du Pont de Cran qui n'est pas directement en lien avec nos compétences.

La construction définitive du budget 2017 reposera donc sur le niveau des participations statutaires qui sera choisi par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité approuve le Débat d'Orientation Budgétaire selon les deux options suivantes :

- sur un montant de participation de 450 000€ par département sans le projet de 2^{ème} écluse
- sur un montant de participation de 480 000€ par département avec le projet de 2^{ème} écluse



Pour Extrait Conforme

La Présidente

Solène MICHENOT